

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 17 FEVRIER 2020 A 9 HEURES**

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE LUNDI 17 FEVRIER, A NEUF HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 10 FEVRIER DEUX MILLE VINGT, S'EST REUNI A L'HOTEL DE REGION NORMANDIE, SITE DE CAEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hervé MORIN, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Deauville Normandie,
Monsieur Serge TOUGARD, Délégué Titulaire du Syndicat Mixte pour la Région Normandie,
Monsieur Rodolphe THOMAS, Délégué Titulaire du Syndicat Mixte pour la Région Normandie.

Monsieur Guillaume CAPARD, Délégué Titulaire du Syndicat Mixte pour la Ville de Deauville,
Monsieur Pascal LEBLANC, Délégué Titulaire du Syndicat Mixte pour la Ville de Deauville.

Messieurs AUGIER, GASTINNE, MEZERAY et Mme POUSSIER-WINSBACK (qui a donné procuration à Monsieur TOUGARD) sont excusés.

Le quorum étant atteint à 9h00, l'ouverture de la séance est présidée par Monsieur Hervé MORIN, Président et les délégués du Comité Syndical désignent Monsieur Serge TOUGARD pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2019

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques ou des objections à formuler à propos de ce document. Aussi, en l'absence de remarques ou d'objections, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2019.

Approbation du Compte de Gestion 2019

Madame la Trésorière présente le Compte de Gestion 2019 aux membres du Comité Syndical qui, à l'unanimité, approuvent ledit document dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'a pas d'observation ou de réserve à apporter.

Vote du Compte Administratif 2019

Le Président ne prenant pas part au vote, le quorum n'est plus atteint et ne permet donc pas de délibérer sur ce document. Les deux délibérations suivantes Affectation des Résultats 2019 et Vote du Budget Primitif 2020 sont retirées de l'ordre du jour.

Convention d'Investissements 2020 avec l'Exploitant

Après une présentation du Syndicat Mixte des investissements programmés cette année par l'Exploitant, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'approuver le plan d'investissement 2020, d'accorder des subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge pour un montant total maximum de 594 706 € pour une dépense totale prévisionnelle de 699 178 € HT, de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, article 204 182, du budget syndical, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante, reprenant également les restes à réaliser des années précédentes.

Avenant de clôture de la Convention d'investissement 2018

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, prennent acte de la bonne exécution de la convention de financement 2018 et autorisent le Président à signer la convention de solde afférente, arrêtant le montant définitif de la subvention à 23 453 € pour une dépense totale de 27 278 €.

Avenant de clôture de la Convention d'investissement 2017

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, prennent acte de la bonne exécution de la convention de financement 2017 et autorisent le Président à signer la convention de solde afférente, arrêtant le montant définitif de la subvention à 390 451 € pour une dépense totale de 510 808 €.

Convention de financement pour la construction d'une nouvelle aérogare

Le Syndicat Mixte ayant demandé à l'Exploitant de construire une nouvelle aérogare afin d'améliorer les conditions d'accueil et de répondre aux normes de sécurité et de sûreté en vigueur, il convient de conclure une convention dédiée pour cette opération spécifique. A l'unanimité, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à conclure et signer la convention afférente pour un montant total maximum de 9 020 141 € HT.

Sur ce sujet, le Président demande à ce que la commune de Saint-Gatien des Bois soit associée au moment du dépôt du permis de construire et qu'une information soit réalisée soit dans l'aérogare soit dans la mairie de la commune. Par ailleurs, la gouvernance du Syndicat Mixte pourrait être revisitée en incluant par exemple la commune de Saint-Gatien des Bois ou la Communauté de Communes concernée par l'aéroport afin de satisfaire les besoins du territoire auvergnat. A terme, une démarche devra être réalisée afin de recentrer l'aérogare au cœur du territoire, une fois la nouvelle délégation de service public mise en place.

Le Président interroge Madame Maryline HAIZE-HAGRON sur les projets en cours et plus particulièrement Volotea et les vols ethniques. Sur ce dernier dossier, le projet est reporté en raison des diverses incertitudes rencontrées actuellement dans le domaine aérien (faillite de Thomas Cook, Covid-19, incertitudes politiques dans les pays du pourtour maghrébin). Concernant Volotea, les engagements sont respectés et les vols sont programmés pour la saison été à venir. La fin des vols vers Marrakech pourrait intéresser cette compagnie ou une autre destination comme Agadir car la décision de fermer la ligne n'est pas liée à un taux de remplissage insuffisant mais à un choix commercial de Tui. Les résultats de l'exploitation des deux nouvelles lignes actuelles indiqueront si un tel développement est possible.

Modification du Règlement Intérieur pour le développement de l'audio et de la vidéo-conférence

Afin de simplifier les règles d'informations des délégués et l'organisation des Bureaux du Comité Syndical, ses membres à l'unanimité, décident d'annuler le précédent règlement intérieur (RI) du 4 juillet 2019 et d'adopter un nouveau RI pour le Syndicat Mixte permettant l'organisation de réunions du Syndicat Mixte en audio ou vidéo conférence.

Le nouveau règlement est consultable au secrétariat du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville Normandie ou peut être demandé auprès de ce dernier.

Convention d'occupation temporaire des locaux

Le Syndicat Mixte est locataire de bureaux dans le bâtiment de la DGAC qui accueille également la Brigade des Transports Aériens, par le biais d'une convention annuelle d'occupation précaire. Il s'agit de renouveler cette convention pour les années 2020 et 2021. Les membres du Comité Syndical à l'unanimité, décident d'approuver les modalités de la convention d'occupation précaire entre l'Etat et le Syndicat Mixte, d'autoriser le Président à la signer et d'imputer la dépense correspondante, soit 3 644 € pour l'année 2020, sur le chapitre 011, article 6132, du budget syndical.

Délibération de principe sur l'implantation d'un parc photovoltaïque

L'aéroport de Deauville Normandie dispose de nombreux délaissés aéroportuaires pouvant permettre l'installation de panneaux photovoltaïques pouvant générer des revenus fonciers pour le SMADN, tout en participant à la réduction de la consommation des énergies carbonées. Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le principe de la création d'un parc photovoltaïque sur les délaissés aéroportuaires de Deauville – Normandie et autorisent le Président à mettre en place une autorisation d'occupation temporaire par le biais d'une mise en concurrence publique.

Une présentation de l'APD de la prochaine aérogare est réalisée pour la bonne information des élus. Le permis de construire devrait être déposé durant le mois d'avril. A l'issue du PowerPoint et afin de répondre à la demande de sécurisation de la DGAC, l'assemblée retient le projet de mise en place de séparations transparentes vitrées pour un montant de 210 000 € HT entre le « zone publique » et la « zone post PIF ».

Sans question des membres présents, le Président lève la séance à 09h35


Monsieur Serge TOUGARD
Secrétaire de Séance

